

Collez
Ici
Votre
Photo

42-44, rue de Romainville – 75019 PARIS
Tél. : 01 42 88 98 49 - Fax. : 01 42 88 08 42

FORMATION D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020
Inscription hors parcoursup

Etat civil

<input type="checkbox"/> Monsieur	<input type="checkbox"/> Madame
Nom :	Nom de jeune fille :
Prénom :	
Date de naissance : / /	Lieu :
Nationalité :	
Adresse :	
Code Postal : / /	Ville :
Téléphone : / / / /	Portable: / / / /
E-mail :	

Activité actuelle

Activité salariée (préciser) :

Percevrez-vous une rémunération pendant la formation ? (salaire, CIF ;...)

OUI NON

Comment sera prise en charge la formation ?

Diplômes obtenus

	Intitulé	Année d'obtention
<input type="checkbox"/> Baccalauréat Série :		
<input type="checkbox"/> Titre admis en dispense du Baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)		
<input type="checkbox"/> Diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'Etat et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles		
<input type="checkbox"/> Diplôme du secteur paramédical délivré par l'Etat, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture		
<input type="checkbox"/> C.A.P. petite enfance		
<input type="checkbox"/> Certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique		
<input type="checkbox"/> Diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale		
<input type="checkbox"/> Examen de Niveau organisé par la DRJSCS. (Arrêté du 16 novembre 2005 –Art.2.)		
<input type="checkbox"/> Autre(s) diplôme(s) ou Etudes		

• Avez-vous passé les épreuves orales dans notre établissement l'année précédente ?

• OUI NON

Fait à le / / / / / / /

Signature

- Un projet de formation
- Un Curriculum Vitae
- Une photocopie d'une pièce d'identité
- Copies des diplômes
- Attestation des trois années d'expérience dans le champ de la petite enfance pour les candidats titulaires du diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ; C.A.P. petite enfance ; C.A.F.A.M.P. ; D.E.A.E.S. ; D.E.A.S

Nous vous rappelons que le financement régional ne s'étend pas à la formation d'un étudiant conservant son statut de salarié durant la formation. Dans ce cas, l'étudiant doit s'assurer du financement de sa formation dont le montant total s'élève à 17 130 euros. (A titre indicatif)

- Une attestation de l'employeur qui stipule que la formation sera à sa charge, sous réserve de la réussite au concours. Nous vous informons que le nombre de place est limité.

Les dossiers incomplets seront renvoyés.

FRAIS DE SELECTION

Entretien : **90 Euros**

(A envoyer à réception de la convocation)

Tout désistement, moins de 24 heures avant l'épreuve de sélection, doit être justifié (raison médicale ou cas de force majeure apprécié par la direction du centre) et pourra donner lieu au remboursement de la somme engagée.

Le Centre se réserve le droit de clore les inscriptions en fonction du nombre de dossiers reçus.

En application des préconisations de la DRJSCS, il est impossible pour la même année de constituer un dossier d'éducateur de jeunes enfants et un dossier d'éducateur spécialisé.

Nous vous informons que vous ne pouvez présenter qu'un seul dossier d'inscription par année scolaire, soit de Septembre 2018 à Juin 2019.

Educateur de Jeunes Enfants

L'éducateur de jeunes enfants (EJE) exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir.

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Ses fonctions se situent à trois niveaux : éducation, prévention, coordination.

Ses secteurs d'activités sont :

- le secteur social
- le secteur sanitaire
- le secteur médico-social
- le secteur de l'assistance éducative
- le secteur du loisir, de la culture et de l'animation
- le secteur de l'éducation

Les conditions d'inscription

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- a) Etre titulaire du baccalauréat ;
- b) Etre titulaire d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) Bénéficiaire d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

Entretien Oral D'admission

Tout candidat dont le dossier a reçu un **avis de recevabilité** est admis à passer un entretien d'admission. Il reçoit une convocation précisant la date et l'horaire de son entretien ainsi qu'un exemplaire du règlement d'admission.

Le candidat se présente à cet entretien muni de sa convocation et d'une pièce d'identité avec photo.

Durée de l'entretien : 30 minutes

Examineur : un professionnel du secteur de la formation concernée

L'entretien doit permettre d'évaluer les critères suivants :

- Disposer de qualités humaines, de bienveillance et d'écoute
- Montrer une attention pour les questions sociales et une ouverture au monde
- Montrer un intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- Manifester de la curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilité dans des projets collectifs
- Montrer sa capacité à s'impliquer dans une formation longue
- Aptitude à analyser et comprendre les situations humaines auxquelles il est confronté en réussissant à maîtriser ses propres émotions.
- Pouvoir travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en groupe
- Aisance relationnelle

Une note sur 20 est attribuée au candidat.

La commission d'admission présidée par la Direction du centre de formation procède au classement des candidats et prononce l'admission définitive.

L'admission en première année

L'admission

Pour être admis, il faut :

- être reçu(e) à l'épreuve de sélection,
- avoir réglé les frais d'inscription,
- bénéficier d'une couverture sociale
- être à jour des vaccinations obligatoires : BCG, DT polio, Hépatite B, Preuve de l'immunisation rougeole et rubéole (maladie ou vaccination),
- fournir la photocopie de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (A.F.P.S) ou de la Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (P.S.C.1).

Conditions d'éligibilité à la subvention régionale

- les élèves et étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en Mission locale, à l'exception faite des apprentis,
- les élèves et étudiants sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception faite des apprentis,
- les demandeurs d'emploi, (catégorie A et B) inscrits à Pôle emploi depuis 6 mois au minimum, dont le coût de formation n'est pas pris en charge ou partiellement par Pôle emploi,
- les bénéficiaires des contrats aidés (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...), y compris en cas de démission ;
- les bénéficiaires du RSA
- les élèves et étudiants dont le service civique s'est achevé dans un délai d'un an avant l'entrée en formation

(Ces tarifs sont révisables chaque année)

♦ **Droit d'inscription de 170 €.**

En cas de désistement, la somme engagée reste acquise par le centre de formation sauf en cas d'échec au baccalauréat où le chèque vous sera restitué par courrier postal.

♦ **Frais de scolarité de 367 €.**

En cas de désistement, ils pourront faire objet d'un remboursement à condition qu'une lettre recommandée soit adressée au plus tard une semaine avant la rentrée.

Les coûts de formation des publics non éligibles doivent être pris en charge par l'employeur ou par un autre financeur.

- **Coût de formation : 16 620 €**

- **Frais d'inscription : 170 euros / an**

Les allègements de formation

Les demandes d'allègements sont étudiées par la direction du centre à partir du dossier fourni par le candidat.

La formation d'éducateur de jeunes enfants – Voie directe

LA FORMATION D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS (EJE) SE DEROULE SUR 3 ANS
ET PREPARE AU DIPLOME D'ETAT

La formation théorique

Formation théorique et clinique - 1 500 Heures

Les cours ont lieu de 9h à 17h30, du lundi au vendredi

4 Domaines de Formation (D.F.)

DF 1 (500h) Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille	DF 2 (500h) Action éducative en direction du jeune enfant
DF 3 (250h) Travail en équipe pluri professionnelle, et communication professionnelle	DF 4 (250h) Dynamiques institutionnelles, partenariats et réseaux

La formation pratique

Formation pratique - 2 100 heures

La formation pratique se déroule sous la forme de quatre stages minimum d'une durée totale cumulée de 60 semaines.